

Nom : **ATLANTEX MSE**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : ATLANTEX MSE

Code du produit : S414

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale : SARL ATLANTIC CHIMIE INDUSTRIE

Adresse : ZAC DE GESVRINE – 12, rue Ampère – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE.

Téléphone : 02.40.37.71.12. Fax : 02.40.37.74.73. Mail : aci.nantes@orange.fr

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

COPOLYMERE DE ACRYLATE

Balance : eau +/- 25 %

Autres substances apportant un danger pour la santé :

Sans objet

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Sans objet

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Basée sur les données mises à notre disposition, le polymère n'est pas une substance dangereuse comme décrit dans les accords du « Council Directive 88/379/CEE » (Classification, Emballage et Etiquetage du Substances Dangereuses). Il peut être considéré comme non-toxique, non nocif, non irritant, non corrosif ou non oxydant.

Information écologique : cfr. Section 12

4 - PREMIERS SECOURS

En cas de projection sur la peau la personne doit être lavée immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de projection dans les yeux, rincer à l'eau en écartant bien les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion NE PAS FAIRE VOMIR pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit en phase aqueuse, le risque est nul. Le produit sec est combustible : non toxique, eau, mousse, alcool résistante, poudre, CO2, sable...

Des tenues de protection et des masques à gaz doivent être présent pour les pompiers.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures individuelles de prévention :

Section 8

Eviter un contact régulier avec la peau.

Mesures de protection de l'environnement :

Empêcher que le produit coule dans les égouts.

Empêcher que le produit pénètre dans le sol et les eaux.

Cfr. Section 12

Nom : **ATLANTEX MSE**

Procédés de nettoyage / ramassage :

Endiguer les quantités importantes et les pomper dans les récipients. Ramasser les résidus à l'aide d'un matériau absorbant et éliminer conformément aux prescriptions.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Une bonne hygiène industrielle et personnelle est conseillée

Défendu de manger ou de boire dans l'atelier. Ventilez bien. Pas de protection spéciale nécessaire si manipulé aux températures normales.

Stockage :

La température de stockage et de manipulation devrait se trouver entre 5 et 40°C.

Contenants : en plastique ou en acier.

Citernes : acier inox, aluminium, matériaux couchés avec plastique. Nettoyage périodique des citernes afin de prévenir accumulation des bactéries. Eviter l'exposition à la lumière solaire directe et au risque de gel.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail :

Précautions apprendre prévoir douche et fontaine oculaire. Aérer correctement les locaux, sans prescriptions particulières.

Se laver les mains avant de manger ou fumer.

Protection respiratoire : en cas de risque d'exposition aux vapeurs ou brouillards : masque avec filtre pour vapeurs organique

Protection des mains : gants de protection

Protection des yeux : lunettes de sécurité

Protection de la peau : aucune protection particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale

Limite d'exposition (ACGIH 1999)

Formaldehyde TLV STEL (Ceiling) 0.3ppm, A2 – (Ceiling) 0.37mg/m3 A2

Lors d'une mise en œuvre conforme aux prescriptions les valeurs limites correspondantes ne sont pas atteintes.

Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux : lunettes de protection

Mesures générales de protection et d'hygiène : se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail

Eviter le contact oculaire et contact cutané prolongé

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide

Couleur : blanche

Odeur : caractéristique légèrement piquante.

Changement d'état

Température d'ébullition : 100 °C (eau)

Température de solidification : 0 °C (eau)

Point d'éclair : non applicable

Limite d'explosion :

-inférieure : néant

-supérieure : néant

Température d'auto-inflammation : non applicable

Pression de vapeur @20 °C) 31.6 hpa a25°

Densité : (20 °C) env. 1.02 g/cm3 +/- 01.1

Solubilité dans l'eau : miscible en toute proportion

Nom : **ATLANTEX MSE**

pH : env.5.5 a 7.2

Viscosité : env. 300 a 1000 mPa.s (a20°)

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique :

Pas de décomposition lors d'une utilisation appropriée/

Substance à éviter : oxydants.

La décomposition thermique a des températures élevées provoque la formation de produits toxiques, irritants et inflammables.

Pas de décomposition lors d'une utilisation appropriée.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Dans la pratique industrielle commune et en observant les règles simples d'hygiène et de prévention habituelle il n'a pas été constaté d'effets nuisibles pour l'homme.

Basé sur les données mises à notre disposition, le polymère n'est pas une substances dangereuse et le produit est pratiquement non toxique Cfr Section 3.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données sur l'élimination

Méthodes d'essai : OCDE 302B / ISO 9888 / CE 88/302, C

Méthodes d'analyse : réduction du COD

Taux d'élimination : >70%

Evaluation : s'élimine facilement de l'eau

Le produit peut être éliminé largement de l'eau par des processus abiotiques, par exemple par adsorption sur les boues activées.

Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux sans traitement préalable (station d'épuration biologique)

Comportement dans l'environnement

Potentiel de bioaccumulation

De part ses caractéristiques structurales, la composante polymérique n'est pas bio-disponible.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en stations d'épuration biologiques adaptées ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Autres indications relatives à l'environnement

Le produit ne devrait pas parvenir dans les eaux sans traitement préalable (station d'épuration biologique)

Par analogie. Cette information provient de produits de composition analogue

Appréciation d'ensemble :

Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas d'effet négatif pour l'environnement.

Respecter les réglementations locales en matière de traitement des eaux usées.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Utiliser dans des conditions normales le produit est sans danger en évitant toutefois le déversement en quantité importante dans la nature.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Non classé comme dangereux pour le transport aérien, maritime ou terrestre.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les directives CEE

Selon les directives CEE pas d'étiquetage nécessaire pour la manipulation.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques, se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables.

Directive : 96/82/CEE , 391/81/, 24/98/CEE et amendements successifs.

NON CLASSE COMME DANGEREUX POUR LE TRANSPORT